

LOI N° 89-013 du 12 Mai 1989

rendant exécutoire en République Populaire du Bénin la nomenclature tarifaire et statistique de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (NTS/CEAO) et la Décision Globale N° 12/87/CM du 10 Septembre 1987 fixant les taux de la Taxe de Coopération Régionale (TCR) applicables aux produits industriels déjà bénéficiaires de ce régime à l'importation en République Populaire du Bénin

L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE a délibéré et adopté en sa séance du 29 Avril 1989

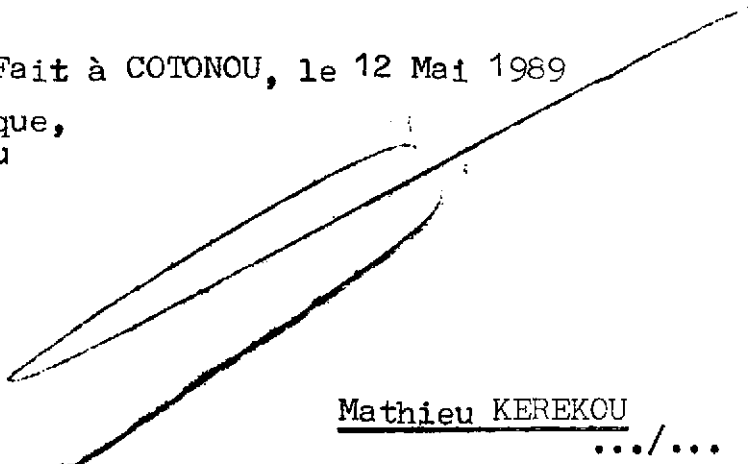
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit

Article 1^{er}. - Sont rendues exécutoires en République Populaire du Bénin, la Nomenclature Tarifaire et Statistique de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (NTS/CEAO) et la Décision Globale N° 12/87/CM du 10 Septembre 1987 fixant les taux de la taxe de Coopération Régionale (TCR) applicables aux produits industriels déjà bénéficiaires de ce régime à l'importation en République Populaire du Bénin.

Article 2. - La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

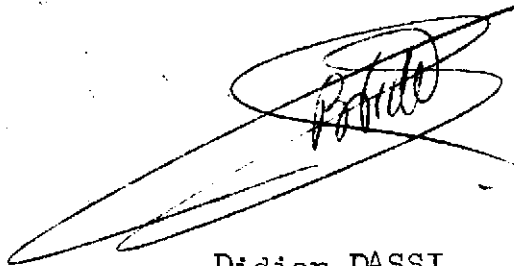
Fait à COTONOU, le 12 Mai 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Finances,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier DASSI', is written over a large, loopy oval shape.

Didier DASSI

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 4 CPPC 2 AUTRES MINISTERES 16
CEAP 6 SPD 2 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 10 DPE-ILC-INSAE 3 IGE et ses
SECTIONS 3 GCONB 1 DCCT 1 ONEPI 1 UNB-FASJEP-ENA 3 CAB/MIL 2 BN-
DAN 2 BEN/DFRB 1 BEN/OJRB 1 JORPB 1.-